



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance            MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran            Mme Françoise REVERTE, Aspiran            MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières            M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN            Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet            M Jean Claude LACROIX, Ceyras            MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE            M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault            M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault            Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault            M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault            M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès            M André RUAS, Lieuran Cabrières            MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons            MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian            M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon            MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE            MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan            MM Christian BILHAC, Joël AZAM, M Jacques MONTAGNE, Péret            Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc            M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault            M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU            M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX            M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA            Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE            M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU            Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

**Objet : Convention d'objectif 2007 avec la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis.**

Monsieur REVEL propose au conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de la convention d'objectifs avec la Maison des Entreprises de St André de Sangonis (M.D.E), pour l'année 2007.

Monsieur REVEL indique que cette convention, organise les actions de la M.D.E en trois axes :

**Axe 1 : Création d'entreprises – Pépinière d'entreprises,**

Cet axe comprend toutes les actions relatives à l'accueil, le conseil, et l'accompagnement des porteurs de projet et chefs d'entreprise.

La Communauté de Communes co-finance dans cet axe la pépinière d'entreprises qui propose un suivi particulier des entreprises retenues.

**Axe 2 : Entreprises et compétences,**

Les actions comprises dans cet axe portent sur les formations et conférences organisées par la M.D.E. en direction des entreprises et des collectivités publiques partenaires, les animations telles que le Grand Prix de la TPE, la création, d'un annuaire des savoir-faire en Cœur d'Hérault.

Dans le cadre de cet axe sera produit par la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis, une plaquette valorisant les ressources d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault afin d'accompagner le développement exogène.

**Axe 3 : Implantation et territoire,**

On retrouve dans cet axe, l'Observatoire socio-économique, auquel participe activement la Communauté de communes, ainsi que les actions relatives à l'immobilier d'entreprise.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes finance en particulier une bourse à l'immobilier à vocation professionnelle avec un suivi mensuel.

Le montant de la convention 2007 s'élève à 7457 euros.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. REVEL et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs avec la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis pour l'année 2007.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.